



## Voyager avec son animal

Afin de voyager dans les meilleures conditions possibles avec votre animal renseignez-vous bien sur la réglementation du pays où vous vous rendez. Toutes ne sont pas identiques...

Pour les « mouvements » entre pays il faudra :

- être en possession du passeport européen (dans lequel on trouve le nom de l'animal, la race, le sexe, la date de naissance, le numéro d'identification, les coordonnées du propriétaire). Ce passeport est un document officiel (il est établi par le vétérinaire et est composé du code ISO) qui accompagnera l'animal toute sa vie.
- être vacciné valablement contre la rage.
- être identifié (par un transpondeur ou un tatouage).

Et pour éviter le stress ou les vomissements de votre petit compagnon n'hésitez pas à aller en pharmacie, il existe des traitements qui permettent à votre animal de passer le voyage de manière plus sereine et ceci sans être nocif pour lui.

Tout droit réservé à la Chatterie de Midgard. Reproduction interdite.